

**MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE**  
**PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU :**  
**JEUDI 14 OCTOBRE 2021 – 14 HEURES**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt un, le quatorze octobre à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le cinq octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Annexe – Hameau les Bégües à Sainte-Colombe, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Nombre de membres en exercice : 7    Nombre de présents : 6    Nombre de votants : 7**

**Etaient présents** : Messieurs René ALMERAS, Alan BOIRIVEAU, Bernard COSSU, David OLIVE, Jean-Pierre ROUX, Adriano TAVERNA.

**Administrés présents** : Mme SONG VILAY, M. Thierry DELABROSSE

**Absent et excusé** : Monsieur Eric GERNEZ (pouvoir donné à Jean-Pierre ROUX)

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alan BOIRIVEAU

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Alan BOIRIVEAU secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 14h00, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint,

Le Maire demande si un ou des conseillers ont un conflit d'intérêt sur les sujets abordés. Aucun des membres présents ne déclare avoir un quelconque intérêt sur les sujets traités.

Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07/06/2021**

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 07/06/2021. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal et la page des signatures est ratifiée par les conseillers présents.

**2. DOSSIER EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle les problèmes rencontrés concernant l'approvisionnement en eau potable sur le hameau des Bégües. Il fait un compte rendu des différentes rencontres avec les services de l'A.R.S.

Il donne lecture du rapport concernant une étude géologique et échographique qui consistait à analyser les sols en vue d'un possible forage.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal vote pour reconduire les tarifs d'eau et d'assainissement à l'identique de l'année 2020.

### 3. DOSSIER ADRESSAGE

Le dossier adressage avec la numérotation des rues est clôturé. La numérotation et les dénominations ont été envoyées aux autorités. Il reste à acheter quelques plaques pour le nom de certaines rues et les plaques de numérotations. Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal valide le principe de numérotation et l'achat de plaques supplémentaires ainsi que les plaques de numérotations.

### 4. ACHAT TERRAIN MME SONG VILAY :

Monsieur le Maire rappelle les termes du dossier (achat d'une maison au village de Sainte-Colombe par Madame SONG-VILAY où il s'avère qu'une partie du chemin communal (rue des anciennes écoles) se trouve sur leur propriété). Une délimitation a été faite par un géomètre et il reste à fixer un prix d'achat.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité vote un prix d'achat du terrain pour une superficie de 71 m<sup>2</sup> de 30 € le m<sup>2</sup>. La commune va donc racheter la partie du chemin rural au prix de 2 130 € plus les frais de notaire.

### 5. REVISION LOYER LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année le loyer de l'appartement communal, loué par Madame BLANCHARD Marjorie, doit être révisé à compter du 15 octobre. Comme le prévoit le contrat de location, le loyer correspondant peut être augmenté en fonction de l'indice de référence des loyers sur décision du conseil municipal.

Le Maire propose d'appliquer cette augmentation à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Après délibération de l'assemblée, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter le loyer au 1<sup>er</sup> novembre 2021 suivant l'indice de référence INSEE du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 qui est de + 0.42 %, ce qui porte le loyer mensuel à 281.18 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021

Soit : Loyer actuel : 280.00 € x 131.12 (indice 2<sup>ème</sup> trimestre 2021)

-----  
130.57 (indice 2<sup>ème</sup> trimestre 2020)

- Charge le Maire de notifier le nouveau loyer à Madame BLANCHARD

### 6. ENCAISSEMENT CHEQUE DE REMBOURSEMENT EDF

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avoir et un chèque de remboursement de la société EDF pour un montant de 40.02 €. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à encaisser le chèque. Par ailleurs, une discussion s'engage concernant l'éclairage public et M. David OLIVE fait part de son désaccord concernant le temps d'éclairage : il demande une extinction totale.

## **7. AVENANT A LA CONVENTION DE DENEIGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec Monsieur Thierry DELABROSSE concernant le déneigement de la commune et indique qu'un avenant doit être signé concernant l'application du tarif du taux horaire pour la saison 2021-2022.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal valide les termes de l'avenant ainsi que le tarif taux horaire de : 35.00 € H.T.

## **8. MOTION DE SOUTIEN AU COMMUNES FORESTIERES**

Monsieur le Maire donne lecture concernant un courrier reçu de l'Association des communes forestières et propose d'adopter la motion suivante :

CONSIDERANT:

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT:

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de, la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

• exige:

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières, - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

• demande:

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après discussion et délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette motion

## **9. RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population, qui n'avait pas pu avoir lieu en 2021, est prévu en début d'année 2022 : du 20 janvier au 19 février.

Il propose de nommer à nouveau Monsieur David OLIVE coordonnateur communal et Monsieur Gilles LOMBARD, agent recenseur. Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

## **10. RENOUVELLEMENT CONTRAT SOPEI**

Monsieur le Maire donne lecture du contrat d'entretien de l'eau potable, qu'il convient de renouveler avec la société SOPEI. Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal valide les termes du contrat et charge le maire d'effectuer toutes les formalités. Toutefois, le conseil municipal demande une étude pour rechercher un nouveau prestataire l'année prochaine.

## **11. REGLEMENTATION BIVOUACS**

Monsieur le Maire, face aux problèmes de stationnement et bivouacs de plus en plus nombreux, propose de mettre en place une réglementation au sein de la commune. Après discussion et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide cette proposition et charge le maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour la mise en place pour l'année à venir.

## **12. FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RPI « ECOLES LABOREL-ORPIERRE »**

Monsieur le Maire présente la répartition des frais de fonctionnement concernant le RPI LABOREL-ORPIERRE que la mairie d'Orpierre nous a fait parvenir. Il présente la convention à signer et pour laquelle la participation financière prévue sera de 919.51 € au titre de l'année 2020/2021.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide les termes de la convention et charge le maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

## **13. DEVIS POUR ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DU RGPD (PROTECTION DES DONNEES) – 2eme PHASE**

Monsieur le Maire rappelle la première phase entreprise concernant la mise en œuvre du RGPD (REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES) et donne lecture du « Rapport d'intervention du Délégué à la Protection des Données, mutualisé et bilan de gestion des données à caractère personnel ». Il indique qu'il convient d'entreprendre la phase 2 qui concerne la mise en œuvre du plan d'action. Le devis proposé par le centre de gestion qui est notre délégué serait de : 150 € pour une demi-journée d'intervention.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le rapport et donne son accord pour le devis. Le conseil municipal charge le maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

## **14. DOSSIER ENFOUISSEMENT DES LIGNES SUR LE HAMEAU DES BEGUES**

Monsieur le Maire indique que Monsieur COSSU a participé à la réunion de collège du SYME 05 et que la

candidature de la commune de SAINTE-COLOMBE a été retenue pour lancer la deuxième tranche de l'enfouissement des lignes. Ces travaux seraient prévus sur le deuxième semestre 2022 pour un coût total de 145 000 € avec une participation du SYME 05 de 72 000 €. Il reste à la charge de la commune la somme de 73 000 €. Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le lancement du dossier.

#### 15. PROPOSITION STATIONS DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Suite à cette réunion, il est proposé de prévoir des bornes à panneaux solaires pour le rechargement des voitures électriques. Elles seraient financées à 100 % par le SYME 05. Après discussion et délibération, le conseil municipal prévoit d'installer une borne à Sainte-Colombe.

#### 16. LECTURE ET TRAITEMENT DE COURRIERS RECUS D'ADMINISTRES

Monsieur le Maire donne lecture de 2 courriers parvenus en mairie :

Mme COSSU Claude demande que la mairie prenne contact avec les héritiers « Roustan » pour venir nettoyer les abords de leur propriété. Cette bâtisse donne une mauvaise image au Hameau des Bégües. La municipalité va faire un courrier en ce sens en se rapprochant du notaire.

Mme BLANC Catherine demande que la mairie relaie son courrier concernant une prise de conscience sur l'engrainage sauvage des sangliers et du fait de la destruction des cultures.

#### 17. QUESTIONS DIVERSES

Mme SONG VILAY demande que son activité professionnelle figure sur le site internet (le conseil municipal donne son accord)

M. DELABROSSE et Mme SONG VILAY souhaite<sup>nt</sup> utiliser des panneaux d'informations locales. L'achat et la pose de ces panneaux sont à l'étude avec le Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. L'entretien du chemin communal derrière Mme SONG VILAY est mis à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

AFFICHÉ LE.....22/10/2021.....

Le Secrétaire de séance,  
Alan BOIRIVEAU



Le Maire,  
Jean-Pierre ROUX

